



**SECRETARIAT D'ÉTAT
CHARGÉ DE L'ENFANCE
ET DES FAMILLES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le Secrétaire d'Etat

Paris, le 14 avril 2022

Nos Réf. : D-22-010133

Madame la présidente du comité de filière « Petite enfance »,

LINE ELISBETH,

La filière du soutien à la parentalité, qui aux termes de l'ordonnance du 19 mai 2021 compose avec celle de la petite enfance le secteur des services aux familles, second pilier d'intervention, avec les prestations monétaires, des politiques familiales, est confronté à des problèmes similaires à ceux dont vous avez à connaître dans le cadre des fonctions que je vous ai confiées le 6 janvier dernier.

En effet et en synthèse, l'érosion de l'attractivité financière comme non-financière de ces métiers expose la politique publique à un risque de désaffection et de pénurie de professionnels, et donc de rupture ou de dégradation de la qualité de service, dont les premiers signes se font parfois localement déjà sentir.

Au-delà des passerelles naturelles entre ces deux filières, et compte tenu d'une part des avancées déjà réalisées à l'issue du premier cycle de travaux du comité de filière « Petite enfance », lesquels confirment la pertinence de cette méthode de travail nouvelle, d'autre part de leur cohérence en termes de financement public en dernier ressort et à titre essentiel par la branche famille de la Sécurité Sociale, je vous propose d'élargir au soutien à la parentalité la mission dont vous vous acquittez depuis le 6 janvier dernier s'agissant de la petite enfance.

Dans ce cadre, vous voudrez bien, avec l'appui de votre secrétaire général :

- Conduire la concertation préalable à son installation, dont j'ai confiance que mon successeur saura en temps utiles vous en confirmer l'opportunité ;
- Préparer et proposer à la signature des membres pressentis un projet de contrat constitutif détaillant les enjeux partagés par l'ensemble de la filière, ainsi que les axes et la méthode de travail retenus pour y répondre ;
- Animer les travaux du comité de filière « Soutien à la parentalité » en vue d'offrir aux professionnels et aux parents les progrès les plus substantiels et rapides possibles ; dans cette perspective, je vous serai gré de bien vouloir prendre soin d'assurer les mises en relation avec le comité de filière « Petite enfance » que leur appartenance commune aux services aux familles vous semblera rendre opportunes, par exemple par le biais de réunions conjointes périodiques de l'ensemble de la filière des services aux familles.

Confiant que vous accompagnerez ce secteur avec la même implication que celle qui vous a toujours animée dans l'ensemble de vos fonctions, je vous prie d'agrée, Madame la présidente, l'expression de mes sentiments en même temps les plus respectueux et les plus amicaux.

Adrien Taquet

Adrien TAQUET

Elisabeth LAITHIER
27 rue Victor Prouvé
54000 NANCY

Elisabeth Laithier